Un code de bonne conduite contre les “discours de haine” pour Facebook, Twitter et YouTube

31/05/2016 à 14h35

L’objectif est d’enquêter plus efficacement et supprimer plus rapidement les messages haineux qui circulent sur internet

Facebook, Twitter, YouTube et Microsoft ont signé un code de bonne conduite les engageant à lutter contre les propos haineux distillés en ligne en Europe.

Publicité

Ces entreprises s’engagent à “avoir des procédures claires et efficaces pour examiner” les signalements de “discours de haine illégaux” sur leurs supports, selon un texte publié par la Commission européenne. La “majorité des signalements valides” demandant la suppression de tels contenus devront être examinés “en moins de 24 heures” et supprimés si nécessaire, est-il notamment prévu.

Les signataires s’engagent par ailleurs à former régulièrement leurs employés “sur les évolutions sociétales actuelles” et à “intensifier la coopération entre elles et avec d’autres plateformes et médias sociaux pour améliorer le partage des bonnes pratiques”.

(…) Sud Ouest